



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Afin de créer ou renouveler vos titres d'identité en mairie, il faut premièrement **prendre rendez-vous** :

- Sur le site internet de la commune : www.synbird.com/p/1092
- Ou par téléphone au 04 74 04 87 75

La **présence de toutes les personnes** concernées par le rendez-vous est **obligatoire**.

Les **mineurs** doivent être **accompagnés d'un représentant légal** qui devra être muni de **sa pièce d'identité**.

Liste des pièces à fournir selon votre situation :

PIECES A FOURNIR	1 ^{ère} demande CNI	Renouvellement CNI	Perte ou vol de CNI
Pré-demandes ANTS : https://ants.gouv.fr À imprimer ou relever le QR code	X	X	X
Photos d'identité établies chez un photographe, de – de 6 mois	X	X	x
Justificatif de domicile de – d'1 an Si personne hébergée : attestation d'hébergement + CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant	X	X	X
Carte d'identité à renouveler		X	
Pièce d'identité du représentant légal (si enfant mineur)	X	X	X
Timbre fiscal de 25€			X
Déclaration de perte (possibilité de l'établir en mairie)			X
Déclaration de vol délivrée par la gendarmerie			X
Documents d'identité avec photo (carte vitale, permis de conduire, carte d'étudiant...)			X

Un SMS vous avertira de la disponibilité de votre titre d'identité en mairie. Une fois le SMS reçu vous devez prendre rendez-vous sur l'agenda en ligne www.synbird.com/p/1092 ou par téléphone pour le récupérer.